

Compte-rendu du Comité de Direction de la FERPA du 16 juin 2022

Présent.e.s : Lajos MAYER (SZEF), Président de la FERPA ; Agostino SICILIANO (UIL-UILP), Secrétaire Général de la FERPA ; Mireille PAUME (UCR-CGT), Présidente du Comité des Femmes de la FERPA ; Luc JANSEN (FGTB/ABVV), Trésorier de la FERPA ; Dick DE GRAAF (FNV) ; Didier HOTTE (UCR-FO) ; Ana MARTINEZ LOPEZ (FEJP-CC.OO.) ; Hubert SCHWIND (UCR-CGT)

Absent.e.s excusé.e.s : Angeles BRIALES (UJP-UGT), Secrétaire Générale Adjointe ; Tino FUMAGALLI (FNP-CISL), Ivan PEDRETTI (SPI-CGIL) et Werner THUM (ÖGB)

Assistaient également à la réunion : Henri LOURDELLE, Conseiller Spécial de la FERPA et Jessica MONTIEL, Project Coordinator, P.A. du S.G de la FERPA

Le **Président de la FERPA, Lajos MAYER**, ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux membres présents et en se réjouissant de cette première réunion en présentiel, après plus de deux ans, à la suite de la pandémie. Il souhaite à toutes et tous un fructueux travail. Il demande ensuite s'il y a des questions diverses pour l'ordre du jour. Dick DE GRAAF de la FNV signale qu'il en a une. Le Président indique également que le point 4a ne pourra pas être abordé, car le document financier n'est pas encore prêt., l'ordre du jour est ainsi adopté.

Le **Président** donne ensuite la parole au **Secrétaire Général de la FERPA, Agostino SICILIANO**, pour ses **Communications**.

Le Secrétaire Général revient sur le fait que nous ne nous sommes pas réunis en présentiel depuis décembre 2019, soit 2,5 ans, à cause de la pandémie, mais nous avons réussi à être forts et nous avons le plaisir de nous retrouver aujourd'hui. Il excuse également les membres absents ce jour. Il indique qu'il va d'abord revenir sur les conséquences de la Guerre en Ukraine. Il commence, tout d'abord, par évoquer la visite-éclair du Président français, Emmanuel MACRON en Ukraine ce 16 juin, en compagnie des dirigeants allemand, Olaf SCHOLZ et italien Mario DRAGHI, rejoints à Kiev, par le Président roumain, Klaus IOHANNIS. La question d'une adhésion de l'Ukraine à l'UE devrait être centrale au cours de cette rencontre. La situation dans ce pays agressé est de plus en plus compliquée. En tant que FERPA, nous avons condamné l'agression de l'Ukraine par la Russie. On ne sait pas ce qu'il adviendra des personnes emprisonnées. Nous sommes aussi inquiets pour les femmes, les enfants et les personnes âgées qui, en général ne souhaitaient pas quitter leur pays, leur maison et qui, pour les personnes âgées en particulier, n'auront pas le temps de les reconstruire et donc de se bâtir un nouvel avenir. C'est une tragédie pour leurs perspectives. La FERPA réaffirme son opposition à cette guerre. Dans ce contexte de conquête permanente de nouveaux territoires, il est difficile d'arriver à la paix. Ensuite le Secrétaire Général revient sur les dernières activités de la FERPA, dans ce contexte. Ainsi en est-il des lettres envoyées aux responsables des Institutions européennes et des rencontres en mode virtuel qui ont eu lieu et auxquelles les membre du Comité de Direction ont pu participer. Les personnes de la Commission ont envoyé une lettre, comme nous n'avons malheureusement pu rencontrer la Présidente. Du côté du Président du Conseil de l'Union européenne, M. MACRON, nous n'avons reçu aucune réaction, ni avant son élection, ni après.

Il faudra voir avec son successeur à la Présidence du Conseil de l'Union Européenne. Il nous faudra, comme convenu, rencontrer de nouveau le Cabinet de M. MICHEL et le Parlement Européen. Lors de nos rencontres, ces personnes se sont montrées très ouvertes. Dans les prochains jours, la Commission COVID du Parlement européen sera installée. Le 1^{er} octobre les personnes âgées deviennent des acteurs tangibles. Il faudra savoir ce contre quoi nous protestons et déterminer ce que l'on va faire. Une manifestation ? Si oui, contre quoi ? Ou avoir une approche plus ouverte : rédiger un document pour analyser la situation des personnes âgées et faire quelque chose l'année prochaine, car il faut être en capacité d'impliquer le maximum de personnes. Concernant la Conférence sur le Futur de l'Europe, le Président interviendra sur ce point plus tard. Mais il faut souligner le travail accompli par le Président et les membres du Comité de Direction qui a permis la prise en compte des personnes âgées. Entre temps, il y a eu la Directive sur le salaire minimum, qui doit encore passer devant la Parlement pour être définitivement adoptée. Certes, elle ne sera pas contraignante, mais elle devra être adaptée dans chaque pays. Cette étape étant franchie, la prochaine sera la pension minimale. Au sein de la CES, nous avons abordé cette question en lien avec le salaire minimum. La FERPA revendique une pension minimale qui soit supérieure au seuil de pauvreté. La FERPA va promouvoir ce point. Le Manifeste dans ses différentes traductions est désormais disponible sur le site web de la FERPA. Dans certains pays, les organisations de la FERPA ont beaucoup appuyé le Manifeste au près de leur Gouvernement. Le Secrétaire Général est disponible pour promouvoir le Manifeste et en faire la publicité. La FERPA est souvent perçue comme un, organisme de Bruxelles. Il faut expliquer ce qu'est la FERPA, comme cela a été fait au Congrès de l'UCR-FO à Marseille, ou à Ljubljana ou au Congrès de la FNP-CISL. Il faut profiter de toutes les réunions pour effectuer ce travail. : la FERPA est une Fédération syndicale qui ne se contente pas seulement de collecter des infos, mais qui est un acteur. Ainsi, elle est partie prenante du projet de la CES, Social All. Elle sera présente à l'Ecole d'Eté de la CES fin juin à Paris.

A la suite de cette intervention, le **Président** remercie le Secrétaire Général et ouvre le **débat**. En écho à la remarque du Secrétaire Général de la FERPA que cette organisation ne se résume pas au Secrétariat à Bruxelles, certaines interventions insistent pour dire qu'elle existe, avant tout peut-être, à travers et grâce aux activités de ses affiliés nationaux et c'est ainsi que dans plusieurs pays elle est reconnue comme l'organisation européenne des personnes âgées et consultée à ce titre. D'autres font valoir que dans leur pays, comme en Belgique par exemple, la pension minimum sera alignée en 2024 sur le salaire minimum et de s'interroger : pourquoi, ce qui est possible dans un pays, ne le serait-il pas dans un autre ? Un intervenant reprenant ce qui a été dit dans la discussion en ligne avec l'un des représentants du Conseil de l'UE, quand nous l'avons rencontré, à savoir qu'à l'instar du consensus croissant sur un système européen de salaire minimum, qui ne semblait pas probable il y a quelques années, un accord européen sur un système de pension minimum pour être également possible dans un avenir pas trop lointain ? Il est toutefois précisé dans le débat, que lorsqu'on parle de pension minimum au niveau européen, on ne parle pas d'un montant uniforme dans toute l'Europe. Un intervenant évoque, également que, dans son pays, le Gouvernement a tenté de dissocier partiellement la pension d'Etat de l'évolution du salaire minimum, ce qui était la règle jusque maintenant. Mais devant la réaction des organisations syndicales et des organisations de personnes retraitées, le Gouvernement a été contraint de faire « marche arrière ».

Il est aussi rappelé que les personnes retraitées ont été les premières victimes de la crise économique, mais aussi de la crise sanitaire. Ainsi dans certains pays, pendant la pandémie, les institutions sanitaires avaient l'interdiction de prendre en charge les personnes âgées dans les soins d'urgence. Ou encore, l'on constate qu'il y a moins de lits dans les hôpitaux publics qu'avant la crise. Et dans les établissements pour personnes âgées dépendantes, la situation, pour elles, est catastrophique. Concernant le Manifeste de la FERPA, c'est un point d'appui et un bon outil pour faire connaître la FERPA, mais il faut sans doute aller plus loin et le rendre plus concret. Concernant l'action du 1^{er} octobre, un consensus semble se dégager pour dire que ce ne doit pas être forcément une manifestation, notamment si l'on prend en compte les coûts financiers induits, mais aussi l'aspect sanitaire (la pandémie est loin d'être éteinte). L'on pourrait envisager une Déclaration forte de la FERPA, en particulier sur la pension minimum. A ce propos, plusieurs interventions insistent pour dire que s'il y a une Déclaration solennelle de la FERPA, il ne faut pas que ce soit une Déclaration « contre » mais une Déclaration « pour » : « pour » la pension minimale, « pour » le pouvoir d'achat, « pour » une médecine de qualité, « pour » un vivre mieux des personnes âgées... Et si Déclaration il y a, l'on ne pourra pas faire l'impasse sur la Guerre en Ukraine et sur ce que subissent les femmes, aussi bien en Ukraine qu'en Russie. Un intervenant insiste pour demander de revoir la fiscalité sur les revenus. Dans plusieurs pays les personnes retraitées sont plus imposées que les personnes salariées. Enfin, le représentant de l'UCR-FO remercie le Secrétaire général pour être venu à son Congrès. Il indique que lui-même statutairement a dû mettre un terme à sa responsabilité au sein de son organisation, donc il sera remplacé, à terme, dans les instances de la FERPA. Mais que pour l'instant, son organisation lui a demandé de continuer à siéger au sein de la FERPA.

Dans sa **réponse**, le **Secrétaire Général** remercie tous les membres qui sont intervenus dans le débat et il constate que nous avons une approche commune et que tout le monde est d'accord avec ce qu'a dit le Secrétaire Général. L'augmentation des prix devient un problème. La santé, la pension minimale ...sont des points très importants. Il faut entreprendre une action commune le 1^{er} octobre. Il est d'accord pour une Déclaration « pour ». Il faudra travailler ensemble sur cette Déclaration qui pourra être centrée sur un point très précis, comme la pension minimale. Cela n'exclut pas que nous ayons aussi des « déclarations » plus ciblées, comme le logement, la pauvreté énergétique ou les établissements pour les personnes âgées. Il faut que sur ces points les Gouvernements s'engagent.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FGTB/ABVV ; UCR-FO ; UCR-CGT ; FNV ; la Présidente du Comité des Femmes ; CC. OO

Le **Président** redonne ensuite la parole au **Secrétaire Général** pour introduire le point suivant qui porte sur la **préparation du Congrès**.

Le Secrétaire Général précise qu'un Congrès, c'est d'abord la conclusion d'un parcours mais aussi un tremplin pour l'avenir. Donc, il y a nécessité de travailler en amont, ce qui se fera lors des prochains Comités de Direction et de l'Exécutif. Les amendements seront discutés en amont du Congrès, comme cela se passe à la CES. Ne seront débattus au Congrès que ceux sur lesquels subsistent des divergences. Il ajoute également que le Congrès est aussi un moment de fête, de célébration pour aborder la suite. Puis, il rappelle des dates : les 4,5 et 6 avril 2023. Les coûts à Vienne sont très élevés.

Le Congrès commencera donc le 4 avril après-midi avec une séance de travail qui occupera tout l'après-midi et qui se poursuivra toute la matinée du 5 avril. L'après-midi sera consacré à la visite de la ville et le soir au dîner, les deux offerts par l'ÖGB. Le 6 avril au matin, ce sera la reprise des travaux et la clôture du Congrès, pour permettre un retour des congressistes le 6 dans l'après-midi. Pour le Comité de Direction de septembre, il faudra avoir les grandes lignes de l'avant-projet de Résolution qui sera présenté au Comité Exécutif de novembre. De même qu'en septembre, il faudra avoir un parcours de travail pour le Comité des Femmes. Parallèlement, Dick travaillera sur l statuts. Il faudra également lancer, à cette date l'appel de candidature pour le prochain Secrétaire Général. Il faudra discuter des amendements à la Résolution Générale pour le Comité de Direction de février/mars et s'il n'y a pas unanimité/consensus, renvoyer les points qui restent en discussion au Congrès. Mais les débats ne devront porter que sur des points très précis. Il est important que la Résolution ait le soutien de tout le monde et soit le résultat d'une réflexion commune et de l'élaboration d'une ligne stratégique commune. Si l'on continue d'avancer dans la même voie, la FERPA sera de plus en plus reconnue. Puis le Secrétaire Général aborde les finances du Congrès, en précisant que l'on ne peut pas prendre en référence celui de Bruxelles, mais celui de Budapest qui avait coûté 75.000 euros. Le problème c'est que pour l'heure nous n'avons pas d'informations précises sur le budget, même s'il semble vraisemblable que le budget prévisionnel de la FERPA ne couvrira pas les coûts, faute d'avoir prévu un provisionnement suffisant. Mais peut-être qu'en regardant du côté des réserves, des solutions pourront être trouvées. Il évoque la tradition de la FERPA, établie depuis le Congrès de Venise, qui consiste à faire prendre en charge par la FERPA les frais d'hébergement des membres titulaires. Il rappelle aussi que lors de l'AG de Mi-Mandat de Rome, une contribution pour son organisation avait été demandée aux membres les plus importants. Il faudrait réfléchir jusqu'en septembre pour prendre une décision sur ce sujet qui sera proposée au Comité Exécutif de novembre, c'est-à-dire : est-ce que la FERPA continue de prendre en charge, les seuls frais d'hébergement, laissant aux organisations le soin de payer leurs propres frais, mais en contrepartie, elle demande une contribution aux organisations les plus importantes. Ou alors, est-ce que charge organisation prend en charge ses propres frais d'hébergement, mais, alors, il n'y aurait plus de demande de contribution ? Mais quid alors des petites organisations, car il faut savoir que Vienne, qui a été choisie par le Comité Exécutif est une ville chère et dans ce cas, il fut en assumer les conséquences. **Jessica** intervient dans le débat en tant que Project Coordinator pour repréciser que si, pour l'AG de Mi-Mandat de Rome, une contribution exceptionnelle avait été demandée, c'est parce que, à l'inverse des Congrès, l'AG n'était pas prévue dans les statuts, Il faut savoir, également, que s'attend à 165 personnes participantes pour qui il faudra assurer les pauses-café et l'eau pendant les réunions ou encore que le coût des interprètes est de 17.000 euros. Elle profite de son intervention, pour présenter aux membres ses excuses pour le problème informatique qu'elle a rencontré et qui l'a amenée à indiquer une date erronée du Congrès dans l'ordre du jour qui avait été une première fois envoyée. Pour conclure ce point, le Secrétaire Général demande au Trésorier d'envoyer courant juillet au Secrétariat un budget prévisionnel pour le Congrès avec plusieurs options, afin de pouvoir le présenter au Comité de Direction du mois de septembre.

Le **Président** ouvre ensuite le **débat**.

Le représentant de la FNV s'interroge sur le contenu de l'agenda du Congrès, car il se demande s'il ne serait pas intéressant d'avoir une petite intervention (15-20 minutes), du Directeur, Monsieur Michael O'FLAHERTY, de l'Agence des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne, basée à Vienne, qui pourrait nous éclairer sur ce que l'on peut attendre d'une approche du vieillissement fondée sur les droits, ce qui est un changement de point de vue dans l'approche du vieillissement. Cette proposition suscite un certain intérêt, même si certains disent ne pas connaître cette Agence, ni où pourrait se placer cette intervention dans le déroulement du Congrès. Concernant les questions de financement, plusieurs membres estiment que leur organisation pourrait prendre en charge l'hébergement, mais s'interroge de ce qu'il en sera pour les petites organisations. A ce propos, d'autres se posent la question de savoir quel degré de solidarité on met en place pour elles ? Participation à un « pot commun » ? En ce qui concerne la méthode de préparation du Congrès, certaines réserves s'expriment. S'il y a accord pour travailler en amont, une certaine méfiance apparaît, concernant un travail qui serait « prémâché ». Il ne faut pas bloquer la spontanéité du Congrès. Il faut être suffisamment souple pendant le Congrès. On pourrait prévoir une Commission des Résolutions pendant le Congrès. Le travail en amont n'est pas suffisant. Et puis qui va rédiger le projet ? Le Secrétaire Général ? Y aura-t-il une pré-préparation au sein du Comité de Direction ? Une question est posée également sur la place du Comité des Femmes pendant le Congrès. Il est également demandé d'avoir en septembre un calendrier précis de ce qu'il y a à faire d'ici le Congrès (dépôt des amendements, déclarations de candidatures, dépôts des candidatures, etc...). Enfin, le Président du Groupe de travail sur les statuts intervient pour souligner le travail qui attend ses membres, même si pour l'instant il a reçu peu de propositions d'amendements (Chypre, UCR-FO, Comité des Femmes, UNIA...). Or, la date limite pour proposer des amendements est fixée au 30 juin, il s'interroge donc sur l'opportunité de faire une relance auprès des organisations. Dans sa **réponse**, le **Secrétaire Général** revient sur l'aspect « créatif » au Congrès. Certes la créativité a un rôle important à jouer, mais elle pourra se manifester sur ce qui sera produit entre février et avril. Donc, il est d'accord pour la créativité mais sur une base de réflexion. La date de juin a été confirmée par le dernier Comité Exécutif pour le dépôt des amendements aux Statuts. Le Président du Groupe de travail peut envoyer un rappel aux organisations. Quant à l'invitation d'une personne extérieure, compte-tenu du travail qu'il faudra fournir, cela risque d'être problématique. Mais la suggestion et le thème sont intéressants, on pourra l'inviter à une réunion du Comité Exécutif après le Congrès. Enfin, les dates des prochaines réunions statutaires de l'année sont précisées : 8 septembre et 20 octobre Comité de Direction ; les 9 et 10 novembre Comité Exécutif.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FNV ; UCR-FO ; FGTB/ABVV ; la Présidente du Comité des Femmes

Le **Secrétaire Général** introduit ensuite le point portant sur les **finances**. Tout d'abord, il rappelle que, comme cela a été dit par le Président au début de la réunion, nous ne pourrions pas discuter de la situation financière de la FERPA au 31 mai 2022, car le Trésorier Luc JANSEN n'a pas eu le temps de préparer les documents nécessaires. Toutefois, pour le Comité de Direction de septembre, le Trésorier fournira les documents demandés qu'il préparera et enverra au Secrétariat courant juillet. Il est important de pouvoir disposer de ces informations et surtout de savoir de combien l'on dispose pour organiser le Congrès.

En septembre également, la Commission Financière de la FERPA se réunira pour vérifier les comptes 2019, 2020 et 2021. En novembre le Trésorier présentera le budget prévisionnel 2023. Puis le **Secrétaire Général** aborde les questions liées aux **radiations** et aux **remises de dettes**. Il s'agit d'un débat d'orientation, car c'est le Comité Exécutif de novembre qui devra prendre la décision. En effet, des délibérations formelles sont à prendre car elles sont indispensables pour les « Réviseurs aux comptes » de la FERPA.

- Tout d'abord en ce qui concerne, le Syndicat des Retraités bulgares, la FERPA n'a plus de contact avec lui et il ne répond pas à nos courriers. Il est proposé de prendre acte de la situation et de le radier des organisations membres de la FERPA.
- De même pour le syndicat turc, Emekli-Sen, celui-ci ayant été interdit d'activités par le Gouvernement turc, il n'existe donc plus. Mais, il est proposé de le laisser comme « membre en suspens, donc de lui remettre également sa dette
- Concernant la dette de ELA/STV (Espagne), cette organisation n'ayant pas participé à l'AG de Mi-Mandat de Rome, il est logique de lui remettre la dette liée à la « contribution » qui avait été demandée aux participants, pour l'organisation de l'AG.
- Enfin pour ce qui est du TUC, il n'a jamais indiqué le nombre de ses membres. Il payait, jusqu'en 2019, une contribution minimale forfaitaire de 500 euros. La CES propose de réduire la cotisation du TUC de 50% avec réduction correspondante de leur droit de vote, car elle fait tout son possible pour les maintenir à l'intérieur de l'organisation. En ce qui concerne la FERPA, il convient de respecter les règles : leur laisser jusqu'en septembre pour nous dire où ils en sont et ainsi leur laisser le temps de payer leur dette, ou alors être « membre observateur », sans payer de cotisations.

C'est ce qui sera proposé au Comité Exécutif

Après ces présentations, le **Président** ouvre le **débat**. Les membres sont d'accord avec l'ensemble de ces propositions. Concernant, la situation du TUC, plusieurs sont favorables à la position proposée, en ce qui la concerne par la CES, à savoir une réduction des cotisations et à due concurrence de leur droit de vote. Le **Président** fait une double observation. Il n'est pas prévu dans les statuts

- de membres en « suspens » ni de suspension provisoire,
- ni de possibilité de réduire les cotisations des membres, sauf à modifier les statuts.

Comme indiqué, cette question sera tranchée par le Comité Exécutif de novembre.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FNV ; UCR-CGT ; la Présidente du Comité des Femmes

Comme indiqué dans l'ordre du jour, le **Président, Lajos MAYER** introduit le point suivant qui porte sur la **Clôture de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe**.

Après de multiples débats sur le partage des compétences entre les trois Institutions en charge de la Conférence (Commission Européenne, Parlement Européen et Conseil de l'Union Européenne) qui ont retardé le processus ainsi que la pandémie, la Conférence a été officiellement lancée le 9 mai 2021 et s'est achevée le 9 mai 2022, par une célébration de clôture et la publication d'un document final. Elle a donné lieu à de multiples débats, et comme il l'a dit dans le document qu'il a envoyé à la suite de la Conférence, qu'ont reçu toutes les organisations membres et auquel il renvoie, le Président y a représenté la FERPA au sein du Groupe de travail mis en place par la CES.

Dans son compte-rendu il a sélectionné dans le Document final ce qui est le plus intéressant pour nous et qui reprend les points qu'il a défendus au sein du Groupe de travail de la CES. Tout ce qu'il a présenté a été accepté et se retrouve, grâce à Luca, dans le Document final, sous des formes adaptées – car beaucoup de points nous concernant renvoient et se retrouvent dans le Socle Européen des Droits Sociaux. Ainsi en est-il, notamment :

- de la pension minimale supérieure au seuil de pauvreté, en fonction du niveau de vie au sein des Etats membres
- de la reconnaissance du fait que les personnes âgées ont besoin de plus d'aides en matière de santé et de soins de longue durée
- du fait également du financement des personnels soignants qui ont besoin de salaires décents.

Un autre élément important porte sur la pauvreté qui touche les personnes âgées. Une initiative devrait être prise sur ce sujet par le Conseil et la Commission. Madame VANDER LEYEN, Présidente de la Commission a promis de transmettre tous ces éléments pour pouvoir très bientôt s'attacher à appliquer tous ces points. De leur côté, le Président MACRON, Président en exercice du Conseil de l'Union européenne et la Présidente du Parlement ont indiqué préparer de leur côté quelque chose.

Enfin, a été évoquée l'aide à l'Ukraine. Il est prévu d'organiser une Conférence au cours de l'automne 2022 pour informer les citoyens des suites données à cette Conférence sur l'Avenir de l'Europe.

Dans le **débat** qui suit cette présentation, une seule intervention, celle du représentant de l'UCR-FO, qui remercie le Président pour sa Communication et se dit d'accord avec lui. Mais ajoute-t-il, « les discours ne font pas forcément les résultats » Il faut donc continuer à être attentif. Car, par exemple on attend toujours une directive sur le minimum de pension en Europe ou encore rien n'a été dit sur l'indexation des pensions.

Le **Secrétaire Général informe** ensuite le Comité de Direction sur le **déménagement du siège de la CES**, et donc de la FERPA, au City Center. Il est prévu que Dans le nouveau bâtiment, les locaux de la FERPA seront au même étage que ceux de la CES, ce qui est positif en termes de reconnaissance de la FERPA au sein de la CES et aussi de sa visibilité y compris auprès des membres de la CES. Toutefois, il apparaît que les bureaux affectés à la FERPA (deux, comme aujourd'hui) seront ne seront pas situés à proximité Il apparaît aux membres du Comité de Direction que ce ne sont pas là les critères pour pouvoir travailler dans des conditions optimales. Il est donc décidé que le Comité de Direction envoie à Luca une lettre pour, certes le remercier d'avoir mis les locaux de la FERPA au même étage que ceux de la CES, mais aussi pour lui demander de bien vouloir trouver une solution pour permettre aux membres de la FERPA de travailler dans des conditions optimales. Il faut en effet saisir, cette dernière opportunité qui nous est offerte avec un Secrétaire Général de la CES qui est plutôt favorable à la FERPA, mais qui arrive à la fin de son mandat. Il est donc important que la FERPA ait ses locaux au même étage que ceux de la CES.

Le **Président** passe donc au dernier point de l'ordre du jour qui traite des **questions diverses**. Dick DE GRAAF intervient pour rappeler que la CES a lancé il y a quelques temps un projet Social All, auquel la FERPA a participé et qui a donné lieu à une Résolution qui a été adoptée par le Comité Exécutif de la CES des 4-5 octobre 2021, intitulée : « Vieillir dans la dignité ». Il se demande donc s'il ne serait pas opportun de la mettre sur le site Web de la FERPA.

Le **Secrétaire Général** lui répond qu'il est bien de nourrir le site internet de la FERPA, mais qu'il faut éviter les doublons. Il suggère donc que ce document, au cas où les organisations de la FERPA ne l'auraient pas vu, leur soit envoyé, comme élément d'information.

Ce point clôt donc le Comité de Direction. Le **Président** remercie tous les membres pour leur active participation ainsi que les interprètes pour leur aide.

Henri